

Comme tous-tes les enseignant-es, au SNUipp-FSU Paris, nous avons reçu la lettre que le Ministre a adressée aux enseignant-es mardi 3 décembre. Le mail a dû partir trop vite, sans relecture attentive des services. Le SNUipp-FSU Paris, vous propose donc les ajouts et corrections du brouillon de Jean-Michel Blanquer !

JEAN-MICHEL BLANQUER <information-ministre@education.gouv.fr>

To: liste.enseignants-public1d@ldif.education.gouv.fr; liste.enseignants-public2d@ldif.education.gouv.fr

Cc: Liste recteurs France, liste.vice-

recteur@ldif.education.gouv.fr; liste.sg@ldif.education.gouv.fr; liste.dasen@ldif.education.gouv.fr; liste.charge_com_acad3@ldif.education.gouv.fr

Dec 3 at 2:59 PM

Mesdames et messieurs les Professeur-es,

Le Gouvernement a pour objectif de créer un système universel de retraite **alors que le Premier Ministre annonce lui-même que le système actuel n'est « ni mauvais, ni ruiné »** qui couvrira tous les Français-es selon une règle simple et juste : un euro cotisé dans le système apportera les mêmes droits. **Quid des périodes pendant lesquelles on ne cotise pas (congés maladie, congés parentaux, dispo pour élever des enfants...)?**

Alors que nous arrivons à la fin d'une période de concertation engagée début 2018 **Drôle de concertation, puisque le cadre des négociations ne comprenait pas la possibilité de garder et d'améliorer le système actuel !**, le Premier ministre a précisé il y a quelques jours certains aspects importants de la réforme :

- le nouveau système de retraite sera **un système de répartition**, comme aujourd'hui, basé sur la solidarité entre les générations ; **en effet les cotisations des actif-ves serviraient à financer les retraites mais le système donnerait l'illusion d'une épargne individuelle et supprimerait toute référence collective. Par ailleurs, la baisse programmée du montant des retraites ouvre la voie à la capitalisation en encourageant les actif-ves à verser une partie de leur salaire pour souscrire des assurances privées. Cette individualisation est d'ores et déjà prévue pour les très haut revenus : ces travailleur-euses seront encouragé-es, via des avantages fiscaux, à souscrire une épargne retraite.**

- ce sera un système par points, et nous inscrirons dans la loi **la garantie que la valeur du point ne pourra pas baisser** ; **si la valeur de « service » ne baisserait pas, ce serait la valeur « d'achat » qui pourrait augmenter chaque année entraînant de la même façon, une baisse du montant des pensions, puisque le budget dévolu aux retraites serait contraint (14% du PIB), ainsi nous garantirons le niveau des pensions et le pouvoir d'achat des retraité-es ; par définition, un système à points n'offre aucune garantie contrairement à un système à prestations définies**

- nous mettrons en place **un minimum de pension à 1000 euros par mois pour ceux-celles qui ont une carrière complète. Ce minimum, qui n'a aucun rapport avec un système à points, a déjà été fixé en 2003 comme un objectif qui aurait dû être atteint en 2008. Cet engagement minimal doit être tenu dès maintenant !**

S'agissant des fonctionnaires, il a confirmé que ce nouveau système de retraite représenterait un progrès dans deux directions :

- **il-elles cotiseront dorénavant sur toute leur rémunération**, y compris sur leurs primes ; **Les primes sont un outil de management contraires aux principes de la Fonction publique et facteurs d'inégalités (entre les femmes et les hommes par ex), c'est bien une revalorisation indiciaire qui est nécessaire pour tous-tes les agent-es !** cela veut dire plus de droits qu'aujourd'hui ; cela veut dire aussi qu'à carrière et rémunération identique, les droits à la retraite seront identiques, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui ; **Deux PE ayant eu exactement la même carrière à quelques années d'intervalle n'auraient pas la même pension du fait de la variation des valeurs (d'achat et de service) du point.**

- **Nous étendrons à la fonction publique la reconnaissance de métiers pénibles**, qui n'existait jusque-là que pour le secteur privé. **Encore une fois, cette disposition n'a rien à voir avec un système à points. Appliquons-là tout de suite !**

Pour les enseignant-es

Du fait du montant plus limité des primes versées aux enseignant-es par rapport à d'autres fonctionnaires comparables, le Gouvernement s'est engagé à ce que la mise en place du système universel s'accompagne **d'une revalorisation salariale** les occasions d'augmenter les salaires n'ont pas manqué mais le gouvernement s'y est toujours refusé, repoussant notamment d'un an la revalorisation prévue dans les accords PPCR. Le dernier rdv salarial de juillet a confirmé le gel du point d'indice et l'absence de toute nouvelle mesure permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignant-es que pour des corps équivalents de la fonction publique. Comment ? Puisque Jean-Paul Delevoye lui-même reconnaît qu'il y aurait de l'ordre de 30% de baisse du montant des pensions.

Le Président a estimé qu'il faudrait 10 milliards pour maintenir le niveau de pension des professeur-es :

« Si je voulais revaloriser comme ça, c'est dix milliards ! Je vais pas mettre dix milliards demain ! C'est vos impôts, hein ! Ou c'est le déficit, c'est la dette pour nos enfants. Donc. C'est investir sur notre éducation, faut repenser la carrière. Ça veut dire qu'il faut qu'on arrive à ce que la carrière progresse davantage.(...) Il faut dire comment on fait mieux progresser la carrière, comment on paie mieux, comment du coup, parce qu'on paie mieux, peut-être on change aussi le temps de travail, la relation au travail, et je pense que les enseignants de votre génération ils sont tout à fait prêts et ils le font d'ailleurs, bien souvent, hors du temps scolaire, d'accompagner les jeunes différemment, que ce soit valorisé, que ça puisse être demandé aux enseignants. Que le métier change. Qu'on regarde aussi les périodes de vacances, par rapport aux autres. »

Cet engagement a été formulé par le Président de la République et le Premier ministre. Il sera formalisé dans le projet de loi créant le système universel.

Je vous tiendrai régulièrement informés de l'avancement des discussions entre le Gouvernement et les organisations syndicales.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les Professeur-es, en l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

PS : Précisons aussi que le système voulu par le gouvernement organiserait aussi l'allongement des carrières des travailleur-euses (âge pivot à 64 ans, pour commencer) et affaiblirait les droits solidaires (droits familiaux et conjugaux)